



Les finances communales

— L'objectif d'un plan comptable public, son utilisation et le rôle de l'organe de révision

**Cours d'introduction destinés aux élues/élus communaux
14 et 15 septembre 2016**

Gérald Mutrux, chef de service

Plan comptable – objectif et utilisation

Objectifs



- > **Présenter, classer, enregistrer** systématiquement toutes les opérations
- > Permettre **le calcul des coûts**
- > Rendre **comparables et homogènes** les **données statistiques**
- > **Fournir** aux décideurs politiques les **informations** indispensables au pilotage des politiques publiques

Plan comptable – objectif et utilisation

Classification fonctionnelle (F)



- 0 Administration générale**
- 1 Ordre et sécurité publics**
- 2 Enseignement et formation**
- 3 Culture, sports et loisirs**
- 4 Santé**
- 5 Prévoyance sociale**
- 6 Transports et communications**
- 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire**
- 8 Economie publique**
- 9 Finances et impôts**

Plan comptable – objectif et utilisation

Classification par nature (C)



1 Actifs

Bilan

2 Passifs

3 Charges

Compte de fonctionnement

4 Produits

5 Dépenses

Compte des investissements

6 Recettes

9 Clôture

Plan comptable – objectif et utilisation

PLAN COMPTABLE HARMONISÉ – CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



0	ADMINISTRATION	4	SANTÉ	7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
01	Assemblée communale, conseil communal et commissions permanentes	40	Hôpitaux	70	Approvisionnement en eau
02	Administration générale	41	Établissements médico-sociaux pour personnes âgées	71	Protection des eaux
09	Postes non ventilables	42	Hôpitaux psychiatriques	710	Canalisations
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS	44	Soins ambulatoires	711	STEP
10	Protection juridique	45	Prophylaxie	72	Gestion des déchets
11	Police	46	Service médical des écoles	73	Abattoirs
12	Justice	47	Contrôle des denrées alimentaires	74	Cimetières
14	Police du feu	5	PRÉVOYANCE SOCIALE	75	Correction des eaux et endiguements
15	Militaire	50	AVS, AI, APG, assurance chômage	76	Ouvrages paravalanches
16	Protection civile	52	Caisse-maladie et accidents	78	Protection de la nature
17	Protection de la population	53	Autres assurances sociales	79	Aménagement du territoire
2	FORMATION	54	Protection de la jeunesse	8	ÉCONOMIE PUBLIQUE
20	Ecole enfantine	55	Invalité	80	Agriculture
21	Cycle scolaire obligatoire	56	Encouragement à la construction de logements	800	Administration
210	Ecole primaire	57	Homes simples pour personnes âgées	801	Domaines
212	Ecole secondaire	58	Aide sociale	802	Cheptels, lutte contre les épizooties
219	Postes non ventilables	59	Aide humanitaire	81	Forêts et vignes
22	Ecoles spécialisées	6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	810	Administration
23	Formation professionnelle	61	Routes cantonales	811	Exploitation
29	Administration scolaire	62	Routes communales et génie civil	812	Cabanes
290	Administration	620	Routes, trottoirs, places de stationnement des véhicules	82	Chasse et pêche
292	Autres services scolaires	622	Centre d'entretien	83	Tourisme
294	Bâtiments scolaires	63	Routes privées	84	Industrie, artisanat et commerce
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	65	Trafic régional	85	Banques
30	Culture	650	Transports en commun	87	Autres exploitations
31	Protection des monuments et des sites	652	Trafic touristique	9	FINANCES ET IMPÔTS
32	Mass Media	66	Navigation	90	Impôts
321	Antenne collective locale	67	Place d'aviation	93	Péréquation financière
33	Parcs publics et chemins pédestres	68	Communications	94	Gérance de la fortune et des dettes
34	Sport			940	Intérêts et amortissements obligatoires
35	Autres loisirs, colonies de vacances, maisons de jeunes			942 à	
39	Autres			949	Immeubles
				99	Postes non ventilables (réserves et amortissements supplémentaires)

Plan comptable – objectif et utilisation

FF.CCC.DD

(F)

Classification fonctionnelle
tâches de la commune

(C)

Classification comptable
nature des dépenses et des recettes
(bilan, budget/compte de
fonctionnement,
budget/compte des investissements)

(D)

Degré de détail de la classification
fonctionnelle et comptable
laissé au choix de la commune



Plan comptable – objectif et utilisation

FFF.CCC.DD
294.301.24

Salaire du concierge de l'école

Classification fonctionnelle

2	Enseignement et formation
29	Administration scolaire
294	Bâtiments scolaires



Classification comptable

3	Charges
30	Autorités et personnel
301	Salaire du personnel administratif et d'exploitation
.24	numéro de la personne sur la liste des cotisations AVS: employé communal no 24 (<i>degré de détail utilisé par la commune</i>)

Plan comptable – objectif et utilisation

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015

		Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	COMMUNICATIONS	1'840'025.15	176'192.15	1'890'858.00	153'355.00	1'760'212.00	167'084.25
62	ROUTES COMMUNALES	1'332'886.65	176'192.15	1'388'330.00	153'355.00	1'296'572.80	167'084.25
620	ROUTES COMMUNALES	1'332'886.65	176'192.15	1'388'330.00	153'355.00	1'296'572.80	167'084.25
620.301.00	TRAITEMENTS	723'550.15	0.00	726'900.00	0.00	726'334.05	0.00
620.303.00	COTISATIONS AUX ASSURANCES SOCIALES	107'925.80	0.00	109'790.00	0.00	106'312.45	0.00
620.304.00	COTISATIONS A LA LPP	95'207.40	0.00	95'650.00	0.00	93'641.40	0.00
620.305.00	COTIS. ASS.-MALADIE & ACCIDENTS	30'838.45	0.00	34'830.00	0.00	30'707.80	0.00
620.306.00	PRESTATIONS EN NATURE	6'593.25	0.00	8'500.00	0.00	10'188.25	0.00
620.311.00	ACHATS DE MACHINES ET VEHICULES	21'404.00	0.00	23'700.00	0.00	3'056.75	0.00
620.311.10	ACHATS DE MATERIEL	0.00	0.00	0.00	0.00	3'159.05	0.00
620.312.00	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	13'996.20	0.00	15'000.00	0.00	11'037.30	0.00
620.312.10	ENERGIE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC	63'634.10	0.00	76'100.00	0.00	72'171.05	0.00
620.313.00	ACHATS DE PRODUITS D'ENTRETIEN	1'662.40	0.00	3'000.00	0.00	2'075.00	0.00
620.313.10	ACHATS DE FOURNITURES POUR LES VEHICULES	3'737.95	0.00	6'900.00	0.00	7'276.80	0.00
620.313.20	ACHATS DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES	29'165.60	0.00	30'000.00	0.00	28'840.65	0.00
620.314.00	ENTRETIEN DES ROUTES & TROTTOIRS	66'174.85	0.00	74'000.00	0.00	45'672.95	0.00
620.314.10	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	27'851.40	0.00	39'000.00	0.00	36'099.95	0.00
620.314.20	SERVICE HIVERNAL - DENEIGEMENT	66'701.45	0.00	70'000.00	0.00	55'956.70	0.00
620.314.30	ENTRETIEN DES LOCAUX EDILITAIRES	5'602.45	0.00	4'860.00	0.00	4'615.40	0.00
620.315.00	ENTRETIEN DES VEHICULES	34'139.00	0.00	31'000.00	0.00	28'057.30	0.00
620.315.10	ENTRETIEN MACHINES & MATERIEL	9'655.30	0.00	10'000.00	0.00	5'167.75	0.00
620.317.00	FRAIS DE VACATIONS & DIVERS	8'509.00	0.00	10'400.00	0.00	8'332.75	0.00
620.318.00	ASSURANCES CHOSES	3'968.10	0.00	4'200.00	0.00	3'968.10	0.00
620.318.10	ASSURANCES VEHICULES	5'327.80	0.00	6'000.00	0.00	6'549.45	0.00
620.319.00	IMPOTS & TAXES SUR LES VEHICULES	7'242.00	0.00	8'500.00	0.00	7'351.90	0.00
620.435.00	TRAVAUX POUR TIERS	0.00	16'621.00	0.00	11'000.00	0.00	26'459.65
620.436.00	PARTICIPATION AUX CHARGES SALARIALES	0.00	90'904.00	0.00	92'355.00	0.00	90'064.60
620.436.10	REMBOURSEMENTS DE TIERS	0.00	18'667.15	0.00	0.00	0.00	560.00
620.490.00	PREST. POUR LES SERVICES COMM.	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00

Plan comptable – objectif et utilisation

Fonctionnement ou investissement ?

- > Pas de montant limite

- > **Compte de fonctionnement**
 - > Charges et revenus courants d'un exercice

- > **Compte des investissements**
 - > Opérations financières qui concernent des biens, dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années
 - > Les biens doivent conserver ou rendre possible un usage, soit nouveau, soit accru, s'étendant sur plusieurs années

Plan comptable – objectif et utilisation

Principes de comptabilité et de gestion



- > Annualité
- > Antériorité
- > Universalité
- > Publicité
- > Unité
- > Clarté
- > Exactitude
- > Sincérité
- > Produit brut
- > Échéance
- > Spécialité qualitative
- > Spécialité quantitative
- > Spécialité temporelle

Organe de révision

—

Désignation



- > Personne physique ou entreprise de révision
- > Désignation par l'assemblée communale ou le conseil général, sur **proposition de la commission financière**
- > **1 à 3 exercices**
- > Reconductions du mandat possibles
- > Durée maximale du mandat : **6 ans consécutifs**

Organe de révision

—

Qualifications



- > **Agrément** en qualité de **réviseur** par l’Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (art. 60a RELCo)
- > **Indépendance** – pas de restrictions dans les faits, ni en apparence (art. 98b LCo et 60b RELCo)

Organe de révision

Tâches



- > Effectue, sur demande du conseil communal, le contrôle périodique des valeurs au bilan
- > Vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de comptabilité publique fixés dans le règlement
- > Etablit un rapport de vérification à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général
- > Avertit immédiatement le conseil communal en cas de violation de la loi
- > Avertit immédiatement le Service des communes en cas de violation de la loi et en l'absence de mesures du conseil communal

Organe de révision



Contenu minimal du rapport (*rapport succinct*)

- > Indications attestant de l'indépendance de l'organe de révision
- > Indications sur les personnes qui ont dirigé la révision et sur leurs qualifications professionnelles
- > Avis sur le résultat de la révision
- > Recommandation d'approuver, avec ou sans réserve, les comptes annuels, ou de les refuser

Organe de révision



Démission et résiliation (art. 98c LCo)

- > Démission avant la fin du mandat – indication des motifs au conseil communal et information au Service des communes
- > Résiliation en tout temps par l'assemblée communale ou le conseil général